



oct. 1994

## A. D. A. L. C. E.

Association de Défense pour l'Aménagement d'un lac sur le site de la Carrière et de l'Environnement du Crès

**vous présente ses MEILLEURS VOEUX pour 1995  
année capitale pour le devenir du site de la carrière  
et le renouveau de notre lac**

1994 a été pour l' A. D. A. L. C. E. une année marquée par une succession d'actions déterminantes tel **le blocus de 108 jours**, qui a permis la promulgation d'un nouvel arrêté en date du 12 AOUT 1994, **garantissant la prise en compte d'un plan d'eau, au delà du remblaiement exigé par la MAIRIE.**

Pour l' A. D. A. L. C. E. cet arrêté qui impose au carrier un apport de matériaux inertes excessif, n'est pas la meilleure solution pour garantir la qualité des eaux .  
C'est la raison pour laquelle nous avons attaqué cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Devant les déclarations nébuleuses et contradictoires de notre nouveau premier Magistrat, il est à craindre, comme il l'a relaté dans la Presse locale, **qu'il poursuivra la même politique que son prédécesseur !**

**La MUNICIPALITE est-elle vraiment décidée à accepter la présence d'un plan d'eau sur le territoire de la Commune ?**

### **LES CRESSOIS ONT LE DROIT DE SAVOIR**

Où en sont les **projets** de réaménagement **promis** dans les divers bulletins Municipaux ?

### **LES CRESSOIS ONT LE DROIT DE LES VOIR**

L'action de l'**A. D. A. L. C. E.** ne s'arrête pas à la prise en compte du lac, mais au réaménagement du site dans son intégralité, et ce après décision du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 20/10/1994, qui a reconnu le bien fondé de notre requête en nous accordant le droit de **participer aux discussions sur le devenir de ce site.**

C'est suite à cette décision que dès le 25 OCTOBRE 1994, trois jours après l'affaissement de la décharge, nous avons alerté les services Préfectoraux et les services sanitaires, **contrairement à ce qu'affirment les élus de l'opposition.**

Comment la Municipalité va-t-elle régler ce problème relatif à l'affaissement de la décharge ?.....Là encore,

### **LES CRESSOIS ONT LE DROIT DE SAVOIR**

**Notre action continue, restons vigilants**

#### **BULLETIN D'ADHESION**

Nom et Prénom :

Tél.

Adresse :

Signature :

Une carte d'adhérent vous sera adressée après réception d'un chèque de 40 Frs. adressé à :

A.D.A.L.C.E. B.P. 36 - 34920 - LE CRES